

## PROCEDURE SIMPLIFIEE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE HANDICAP

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET et CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE Session 2022

La procédure simplifiée concerne exclusivement les candidats qui bénéficient d'aménagements de scolarité mentionnés dans le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou le Projet d'Accueil Individualisé (PAI), et qui souhaitent bénéficier de ces mêmes aménagements pour l'examen.

DOCUMENTS A COMMUNIQUE	CUMENT	TS A COM	IMUNIQ	UER
------------------------	--------	----------	--------	-----

représentant légal, s'il est mineur
La copie du PAP, PAI, ou PPS en cours de validité (révisé pour l'année scolaire 2021-2022)
La copie de l'avis favorable du médecin de l'Education Nationale pour la mise en place
du PAP ou du PAI
La notification de la MDPH et la copie du GEVASCO en cas de PPS

## TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Le candidat ou son représentant légal complète et transmet à l'établissement scolaire le formulaire accompagné des pièces obligatoires citées ci-dessus.

L'établissement se charge de remettre une copie de la demande au candidat et d'envoyer la demande complète, <u>au plus tard à la date de clôture de l'inscription à l'examen, par courrier</u> à l'adresse suivante : Division des Examens et Concours - DEC 2 DNB - 21 rue St Etienne – 45043 ORLEANS CEDEX 1

#### LES DOSSIERS RENDUS INCOMPLETS SERONT CLASSES SANS SUITE

Références : Décret du 4 décembre 2020 - BO n°48 du 17 décembre 2020 Circulaire du 8 décembre 2020 - BO n°47 du 10 décembre 2020

<u>Seule l'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.</u>
Les aménagements ne sont pas automatiquement accordés aux demandeurs, ils sont décidés au regard de la nature du handicap. Les aménagements des épreuves d'examens doivent permettre aux personnes en situation de handicap de composer dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage supplémentaire, afin de ne pas rompre le principe d'égalité entre les candidats.



# PROCEDURE SIMPLIFIEE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE HANDICAP

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET et CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE Session 2022

Je demande des aménagements <u>conformes</u> à ceux mis en place en cours de scolarité dans le PPS, PAP ou PAI.

### FORMULAIRE À TRANSMETTRE AU PLUS TARD AVANT LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS A L'EXAMEN

**IDENTITÉ DU CANDIDAT** 

NOM de famille du candidat : Prénom :				
Date de naissance :				
Adresse complète et actuelle (de la persoi	nne r	esponsable ou de l'élève s'il est majeur) :		
•				
		I€	el. :	
Candidat :				
scolarisé (précisez l'établissement	scola	ire où vous êtes inscrit)		
☐ individuel				
Classe:				
□ 3 <sup>ème</sup>				
☐ Seconde				
□ 1ère année de CAP				
☐ Autre (préciser) :				
EXAMEN PRESENTE				
☐ Diplôme National du Brevet				
☐ Série générale				
☐ Série professionnelle				
☐ Certificat de Formation Générale				
AMÉNAGEMENT DE LA SCOL	_ARI	TÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE OU DE L'ANNÉE	EN C	OURS
		Oui (joindre la copie de la notification et du Gevasco)		Non
Un PAP a-t-il été mis en place ?		Oui (joindre la copie PAP <u>ET</u> de l'avis du médecin de l'Education Nationale)		Non
Un PAI a-t-il été mis en place ?		Oui (joindre la copie du PAI <u>ET</u> de l'avis du médecin de l'Education Nationale)		Non
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?		Oui		Non
NB : seuls les aménagements conformes à la réglementation des examens sont possibles				

1 - Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son représentant légal</u>	2 - Codage réservé à l'administration			
1. MAJORATION DE TEMPS ( <u>dans la limite d'un 1/3 temps</u> )				
1.1 - Epreuves				
□ 1.1.1 - Ecrites	1.1.1 - MH102			
□ 1.1.2 - Orales	1.1.2 - MH103			
1.2 - Préparation des épreuves				
□ 1.2.1 - Orales	1.2.1 - MH104			
□ 1.2.2 - Pratiques	1.2.2 - MH129			
Observations :				
2. PAUSES				
2.1 - Temps compensatoire pour soin (récupérable dans la limite d'un tiers temps)	2.1 - MH126			
2.2 - Nécessité de soins (contrôles, hydratation)	2.2 - MH119			
2.3 - Possibilité de se lever, s'allonger ou pause sans temps compensatoire	2.3 - MH120			
Observations:	2.3 - 14111120			
- Cosservations .				
3. ACCES AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATERIELLE				
□ 3.1 - Salle à proximité des toilettes	3.1 - MH201			
□ 3.2 - Salle à proximité de l'infirmerie	3.2 - MH202			
□ 3.3 - Accessibilité des locaux (RDC ou ascenseur)	3.3 - MH204 / MH205			
□ 3.4 - Accessibilité des locaux au fauteuil roulant	3.4 - MH206			
□ 3.5 - Proximité de prises de courant	3.5 - MH207			
□ 3.6 - Conditions particulières d'éclairage	3.6 - MH209			
□ 3.7 - Poste de travail ou mobilier adapté (à préciser dans les observations)	3.7 - MH211			
□ 3.8 - Salle à faible effectif	3.8 - MH214			
3.9 - Salle isolée (dans la mesure des possibilités de l'établissement)	3.9 - MH212			
Observations:				
4 AIDES TECHNIQUES AMENIACEMENT DU EODMAT DE SULIET				
4. AIDES TECHNIQUES – AMENAGEMENT DU FORMAT DE SUJET	T			
4.1 - Sujet en braille intégral	4.1 - MH301			
☐ 4.2 - Sujet en braille abrégé	4.2 - MH302			
4.3 - Sujets en caractères agrandis - Arial 16	4.3 - MH310			
4.4 - Sujets en caractères agrandis - Arial 20	4.4 - MH303			
□ 4.5 - Sujets en format A3	4.5 - MH304			
4.6 - Sujets en format numérique	4.6 - MH306			
Observations :				
5. AIDES TECHNIQUES - MATERIEL SPECIFIQUE				
5.1 - Autorisation de la calculatrice simple (non programmable et sans mémoire)	5.1 - MH402			
□ 5.2 - Ordinateur du candidat	5.2 - MH413			
□ 5.3 - Ordinateur du centre d'épreuves	5.3 - MH414			
□ 5.4 - Logiciels spécifiques utilisés en classe :				
	5.4 - MH405			
□ 5.5 - Utilisation de matériel particulier :				
	5.5 - MH403			

1 - Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son représentant légal</u>	2 - Codage réservé à l'administration			
6. AIDES HUMAINES				
□ 6.1 - Secrétaire lecteur	6.1 - MH512			
□ 6.2 - Secrétaire scripteur	6.2 - MH513			
6.3 - Lecture du sujet à haute voix avec reformulation	6.3 - MH507			
6.4 - Lecture orale des consignes avec articulation face au candidat	6.4 - MH508			
□ 6.5 - Assistant pour reformulation des consignes	6.5 - MH521			
6.6 - Assistant pour le séquençage des consignes complexes	6.6 - MH522			
6.7 - Assistant pour l'explication des sens second et métaphorique	6.7 - MH523			
6.8 - Assistant qui lit les résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs	6.8 - MH511			
□ 6.9 - Assistance de l'AVS ou l'AESH du candidat	6.9 - MH514			
□ 6.10 - Aide pour l'installation matérielle dans la salle d'examen	6.10 - MH505			
☐ 6.11 - Aide pour le passage aux toilettes	6.11 - MH506			
□ 6.12 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	6.12 - MH502			
□ 6.13 - Assistance d'un interprète LSF pour les épreuves orales	6.13 - MH503			
□ 6.14 - Assistance d'un codeur en langage parlé complété (LPC)	6.14 - MH505			
Observations :				
7. ADAPTATIONS ET DISPENSES D'EPREUVES				
□ 7.1 - Consignes orales données par écrit	7.1 - MH601			
☐ 7.2 - Communication par écrit pour les épreuves orales ou pratiques	7.2 - MH602			
□ 7.3 - Passage en priorité pour les épreuves orales	7.3 - MH632			
Epreuve écrite de mathématiques et de technologie (DNB)				
7.4 - Adaptation de l'exercice d'algorithmique pour les candidats présentant un trouble visuel ou neuro visuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat	7.4 - MH627			
7.5 - Neutralisation de l'exercice d'algorithmique pour les candidats présentant un trouble visuel ou neuro visuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat	7.5 - MH628			
Exercice de dictée de l'épreuve écrite de français (DNB)				
<ul> <li>7.6 - Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage écrit, oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou un trouble des fonctions auditives</li> </ul>	7.6 - MH611			
Epreuve orale de soutenance de projet (DNB et CFG)				
7.7 - Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale	7.7 - MH624			
<u>Dispenses de partie d'épreuves ou d'épreuves (DNB)</u>				
7.8 - Dispense de l'exercice de tâche cartographique pour l'épreuve écrite d'histoire-géographie et enseignement moral et civique	7.8 - MH606			
<ul> <li>7.9 - Dispense de l'évaluation de la composante « comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale » du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » (candidats scolaires)</li> </ul>	7.9 - MH605			
Observations:				
8. ETALEMENT D'EPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES				
8.1 - Etalement des épreuves sur plusieurs sessions (préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer)	8.1 - MH610			
D 00 Company that does not a factor of the f				
8.2 - Conservation des notes – Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes)	8.2 - MH609			

RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMEI	NTS SOLLICITÉS PAR LE CANDIDAT				
Je soussigné(e)	sollicite les aménagements d'examens				
	_				
indiqués précédemment (préciser le nombre d'aménageme	nts cocnes): cases cocnees.				
J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen	ost faita nar mas soins at an nIaina rasnonsahilitá				
3 atteste que cette demande d'amenagements d'exament	est faite <u>par mes soms et en pieme responsabilite</u> .				
Fait à : Le					
Signature du candidat	Nom Prénom :				
	Signature du responsable légal				
APPRECIATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE					
□ FAVORABLE					
□ DEFAVORABLE					
Motif de l'appréciation défavorable :					
Fait à : Le					
Visa du chef d'établissement ou de son représentant					
Cadre réservé au rectorat de l'académie d'Orlé	ans-Tours, autorité administrative compétente				
DECISION I	RECTORAT				
☐ CONFORME à l'avis de l'équipe pédagogique / du médecin	désigné par la MDPH				
□ NON CONFORME à l'avis de l'équipe pédagogique / du méd	lecin désigné par la MDPH				
	Pour la rectrice et par délégation,				
A Ouléana la	Pour la secrétaire générale d'académie,				
A Orléans, le	La cheffe de la division des Examens et Concours,				
	Catherine AMADEI				